

**COMPETENCES ET NOTATION DE L'EPREUVE EP2**

COMPETENCES	TRAVAUX	CAP	BEP
<b><u>DOSSIER 1</u></b>			
C 3.2 REDIGER LES DOCUMENTS	<b><u>Travail n° 1 : Réception de marchandises.</u></b> Q1	10	10
C 2.1 CONTROLER LA CONFORMITE DU PRODUIT ET L'ORIGINE DE LA LIVRAISON	Q2 a)	/	2
	b)	/	2
	c)	/	2
	Q3	6	4
C 7.2 IDENTIFIER LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION	<b><u>Travail n°2 : Procédure de distribution</u></b> Q1	2	2
	Q2	12	6
	Q3	2	2
	Q4	/	3
	Q5	/	4
	Q6	3	3
C 1.4 CARACTERISER UNE PROCEDURE DE DISTRIBUTION			
<b><u>DOSSIER 2</u></b>			
C 7.4 PARTICIPER A LA MISE EN PLACE MARCHANDE DES PRODUITS	<b><u>Travail n°1 : Implantation du rayon</u></b> Q1	2	2
	Q2	2	2
	Q3	6	3
	Q4	/	4
	Q5	/	1
C 7.3 CARACTERISER LES METHODES DE VENTE	<b><u>Travail n°2 : Méthodes de vente</u></b>	/	6
C 2.3 VERIFIER LE DEROULEMENT DES PROCEDURES	<b><u>Travail n°3 : Hygiène et sécu du rayon</u></b> Q1	8	4
	Q2	6	3
	Q3	6	2
	Q4	2	2
C 7.4 IDENTIFIER LES COMPOSANTES ET LES MATERIELS UTILISES LORS D'UNE ACTION PROMOTIONNELLE.	<b><u>Travail n°4 : Animer le rayon</u></b> Q1	6	3
	Q2	3	2
	Q3	/	2
	Q4	/	4
	Q5	/	4
	Q6	4	2
C 4.4 IDENTIFIER LES INFORMATIONS UTILES A LA GESTION	<b><u>Travail n°5 : Résultats de la promo</u></b> Q1	/	6
	Q2	/	6
	Q3	/	2
		<b>80</b>	<b>100</b>

GROUPEMENT « EST »	SESSION 2001	CORRIGE	TIRAGE
EXAMEN : B.E.P. DISTRIBUTION & MAGASINAGE Dominante : Distribution et Commercialisation de Produits Alimentaires	C.A.P. DISTRIBUTION & COMMERCIALISATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	Code(s) : BEP : 51-31102 A CAP : 50-31210	
		Coef. : BEP : 5 CAP : 5	
Epreuve : EP2 T.P. d'Analyse de travail et de Technologie		Durée : BEP 3 h CAP 2 h	Page : 1/19

## TRAVAIL N° 1 : RECEPTION DE MARCHANDISES

1. Mettez à jour les fiches d'arrivage (document 1 et 1 bis), ainsi que les documents qui accompagnent les deux livraisons de marchandises du jeudi 14 juin 2001 (documents 2, 3 et 4).

**Remarque :** Lors du contrôle des livraisons, vous avez remarqué sur une palette, que plusieurs cartons de yaourts naturels provenant du fournisseur Laiterie du Climont, avaient été endommagés.

Prenez connaissance de l'article du Code de Commerce qui suit.

### Art 105 du Code de Commerce

La réception des objets transportés éteint toute action contre le transporteur pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours non compris les jours fériés qui suivent cette réception, le destinataire n'a pas notifié au transporteur par lettre recommandée sa protestation motivée.

2. Concernant la livraison de la Laiterie du Climont,

- a) s'agit-il : (encadrez la bonne réponse)
- d'une perte partielle de la marchandise ?
  - d'une perte totale de la marchandise ?
  - d'une avarie ?

b) A qui devez-vous adresser les réserves ?

**Au transporteur JOBERT**

- c) Comment devez-vous formuler vos réserves ?
- au moment de la livraison

- Sur le récépissé de transport
- Sur le bon de livraison

- ultérieurement

**Par lettre recommandée dans les trois jours ouvrables qui suivent la livraison.**

3. A partir de la grille de contrôle des réceptions (document 5) et de vos connaissances, expliquez quels sont les contrôles à effectuer lors de la livraison du fournisseur Paul Leroux.

- Contrôles quantitatifs : comparer les quantités livrées avec les quantités commandées (en utilisant le pesage).
- Contrôles qualitatifs : constater l'absence de défaut sur les fruits et légumes (variété, calibre, catégorie, maturité, coloration, aspect, défauts sanitaires, ...).
- Contrôles visuels sur l'état des emballages (écrasements, déchirures, coulages, ...).

## TRAVAIL N° 2 : ANALYSER UNE PROCEDURE DE DISTRIBUTION

Prenez connaissance de l'organisation de la plate-forme Carrefour Hays-Logistique décrite dans le document 6.

1. quel est le rôle de cette plate-forme ?

Approvisionner en produits frais 20 magasins Carrefour en France et 6 en Italie, ainsi que 5 plates formes.

2. citez les familles de produits contrôlées par cette plate-forme et indiquez pour chacune sa température moyenne de conservation

- Boulangerie-pâtisserie conservée à 9.2 ° C.
- Plantes vertes et fleurs coupées conservées à 2.4 °C pour les fleurs coupées et 13.6 °C pour les plantes vertes.
- Produits frais en libre service conservés à 2.4 °C.
- Fruits et légumes conservés à 2.7 °C.
- Poissons conservés à 2.7 ° C.
- Boucherie conservée à 1.4 °C.

Observez la fiche signalétique du groupe Carrefour (document 7).

3. Combien d'hypermarchés ce groupe compte-t-il ?

**133 Carrefour + 94 Continent = 227 hypermarchés**

4. Citez une enseigne de supermarché, une enseigne de supérette et une enseigne de discount alimentaire appartenant aussi au groupe Carrefour.

**Supermarchés : Champion, Stoc**

**Supérettes : Shopi, Comod, 8 à 8, Marché plus**

**Discount : Ed, Picard**

Le document 8 indique le circuit de distribution des fruits et légumes en France, toutes filières confondues.

5. Surlignez en rouge sur ce document, le canal emprunté par le groupe Carrefour pour distribuer ses fruits et légumes. Pourquoi dit-on qu'il s'agit d'un canal intégré ?

**Car le groupe a intégré les fonctions de gros et de détail.**

Dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de sa distribution, la plate-forme recherche de nouveaux emballages pour ses fruits et légumes. M. DAUX vous demande d'examiner les caractéristiques de la caisse IFCO (document 9).

6. Listez les avantages que représente cet emballage pour la distribution des fruits et légumes chez Carrefour.

- **Confort du produit : produit bien protégé**
- **Gain d'espace : retour à vide replié**
- **Présentation marchande possible en rayon**
- **Hygiénique : plastique (imputrescible)**
- **Réutilisable : coût faible, protection de l'environnement**

FICHE D'ARRIVAGE - CONTROLE DES RECEPTIONS N° 707						
Date de la réception : 14/6		Numéro du BL : 1452		Commande N° : 36 524		
Expédition par : route		Date de la commande : 7 juin 2001				
LIGNE	FOURNISSEUR	TRANSPORTEUR	DESIGNATION	Quantité com.	Quantité reçue	Quantité acceptée
1	Laiterie du Clumont	Transp. JOBERT	Yaourts naturels 32 X 125g	480	480	360
2			Yaourts arôme myrtilles 32 X 125g	240	240	240
3			Yaourts arôme cassis 32 X 125g	240	240	240
4			Spécialité fromagère à tartiner 20 X 250g	200	200	200
Signature du réceptionnaire :		Signature du livreur :		Observations :		
Candrot				1 palette yaourts naturels à Simée, retournée.		

FICHE D'ARRIVAGE - CONTROLE DES RECEPTIONS N° 708						
Date de la réception : 14/6/01		Commande N° 235		Date de la commande : 9 juin 2001		
Expédition par : route		Numéro du BL : 721				
LIGNE	FOURNISSEUR	TRANSPORTEUR	DESIGNATION	Quantité com.	Quantité reçue	Quantité acceptée
1	Paul Leroux	Paul Leroux	Nectarines cat AAA plateau 8 kg	300	300	300
2			Nectarines cat AAA caisse 12 kg	100	100	100
3			Abricots cat extra plateau 8 kg	200	0	0
4			Abricots cat extra caisse 10 kg	250	250	250
Signature du réceptionnaire :		Signature du livreur :		Observations :		
Candidat				Abricots plateau 8 kg cat. extra com - mandés, catégorie 1 ont été livrés. Refusé.		

**DOCUMENT 2**

**Laiterie du Climont**

**Zone d'activité  
67420 SAALES**

Tél : 03 26 25 81 83

Fax : 03 22 18 78 48

**HAYS LOGISTIQUE**  
ZI Chapelière  
69240 St Pierre de Chandieu

Commande N° 36 524      Date : 7 juin 2001

Expédition par : Route Transport Jobert    Ville de départ : SAALES

Poids total : 5.4 t      Nombre de colis : 10 palettes

**LIVRAISON**

N° 1452  
DATE : 14 JUIN 01

REF.	OBJET DE LA LIVRAISON	CONDITIONNEMENT	QUANTITE
Y 450	Yaourts naturels	32 X 125 g	480
Y 452	Yaourts aromatisés myrtilles	32 X 125 g	240
Y 458	Yaourts aromatisés cassis	32 X 125 g	240
F 312	Spécialité fromagère à tartiner	20 X 250 g	200

Cadre réservé au destinataire

*1 palette yaourts naturels aromatisés  
retournée.  
le 14/6/01      Canclidant*

<b>NOM ET ADRESSE DU DESTINATAIRE</b> <b>HAYS LOGISTIQUE</b> ZI Chapelière 69240 St PIERRE DE CHANDIEU		<b>CONDITIONS DE TRANSPORT</b> Les opérations qui nous sont confiées sont soumises aux conditions générales des transports de marchandises approuvées par décisions ministérielles (journal officiel du 21.01.71 et du 27.07.85). Notre responsabilité est limitée à 150 F du kilo et 4500 F par colis ; au delà assurance complémentaire sur ordre de l'expéditeur. Les réserves spécifiées au moment de la livraison sur le présent récépissé, pour être prises en considération doivent être précisées et confirmées dans les trois jours par lettre recommandée (art. 105 du code de commerce).	
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> <b>Laiterie du Climont</b> Zone d'activité 67420 SAALES		<b>DESIGNATION</b> <i>Produits frais laitiers</i>	<b>PORT PAYE</b> <input type="checkbox"/>
<b>POIDS TOTAL</b> 5.4 tonnes		<b>NOMBRE DE COLIS</b> 10 palettes	<b>PORT DU</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>MARCHANDISES RECUES EN BON ETAT LE :</b> 14/6/2001 Cachet (ou nom) et signature du destinataire : <i>Caon d'clat</i>		<b>Transport</b> 3 520.00 F	
<b>OBSERVATIONS</b> <i>1 palette de yaourts nature et simés, retournée</i>		<b>T.V.A</b> 960.00 F	
		<b>Total TTC</b> 4 210.00 F	



DOCUMENT 4

**PAUL LEROUX**

MARAICHER  
Route du Plantu  
26550 BOISMONT  
Tél : 04 25 65 84 13  
Fax : 04 32 28 98 47

HAYS LOGISTIQUE  
ZI Chapelière  
69240 St Pierre de Chandieu

Commande N° 0235 Date : 9 juin 2001

Expédition par : Route Ville de départ : BOISMONT

Poids total : 8 t Nombre de colis : 18 palettes

**LIVRAISON**

N° 721  
DATE : 14 JUN 01

REF.	OBJET DE LA LIVRAISON	UNITE	QUANTITE
77852	Nectarine cal AAA	plateau 8 kg	300
77552	Nectarine cal AAA	caisse 12 kg	100
62554	Abricot cat I	plateau 8 kg	200
62854	Abricot cat extra	caisse 10 kg	250

*Expédié par nos soins*

Cadre réservé au destinataire

Abricots plateau 8kg catégorie extra commandés,  
catégorie 1 livrés. Refusé.  
le 14/06/01 *Candidat*

## LA DISTRIBUTION DES FRUITS ET LEGUMES

